



Semestre : 3  
Module : Economie II  
Elément : Comptabilité Nationale  
Enseignant : Mr S. CHAHI

*Eléments du cours*

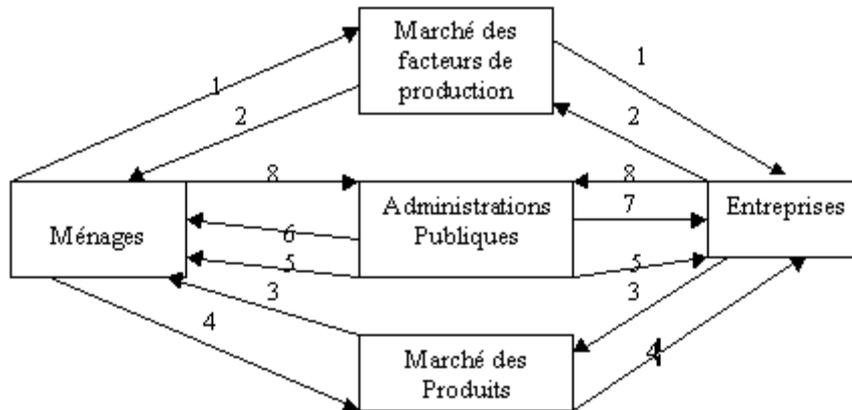
- Fondements théoriques de la Comptabilité Nationale
- Notion et mesure de la Production
- Etude du système de Comptabilité Nationale marocaine

**Portail des Etudiant d'Economie**

[www.e-tahero.net](http://www.e-tahero.net)  
[contact@e-tahero.net](mailto:contact@e-tahero.net)

# FONDEMENTS THEORIQUES ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMPTABILITE NATIONALE

## I - Fondements théoriques de base : (le circuit macro-économique)



Le circuit macro-économique permet de mettre en évidence, deux marchés et trois types d'agents économiques au moins :

1. Les ménages mettent à la disposition des entreprises et les administrations leurs facteurs via le marché des facteurs de production.
2. Les entreprises et les administrations rémunèrent les ménages pour leurs facteurs de production.
3. Les entreprises mettent les produits.
4. Les ménages et les administrations rémunèrent les entreprises sur le marché des produits.
5. Les administrations mettent directement à la disposition des entreprises et ménages, les services publics (enseignement, santé, transport ...)
6. Les administrations accordent aux entreprises des subventions.
7. Les administrations accordent aux ménages les prestations sociales, notamment les allocations familiales.
8. Les ménages cotisent auprès des administrations pour contribuer à la couverture des coûts des services publics (prélèvement sociale, et cotisations sociales).

## II – Les agents et opérations dans le circuit économiques :

La comptabilité nationale se fixe comme objectif primaire, celui de classer et de regrouper les agents économiques, ainsi les nombreuses opérations qu'ils réalisent au sein de l'économie.

Du côté des agents, le service de base pour leur regroupement et leur classement est celui de leur fonction économique principale. Qui permet d'assurer une grande homogénéité dans le comportement des agents.

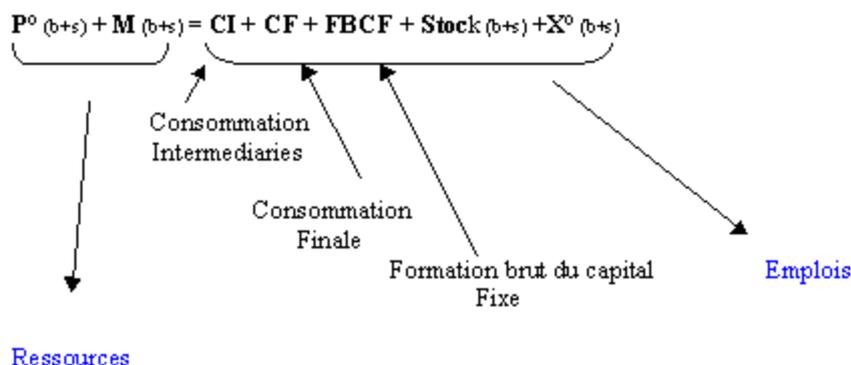
C'est ainsi que sur la base de ce critère, la comptabilité nationale, arrive à retenir six grandes catégories d'agents économiques appelés secteurs :

- Le secteur des ménages (MEN)
- Le secteur des administrations publiques (APU)
- Le secteur des sociétés non financières (SNF)
- Le secteur des sociétés financières (SF)
- Le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)
- Le secteur du reste du monde (RDM).

De leur côté, les opérations sont regroupées et classées dans perspective de répondre aux fonctions économiques principales.

Ainsi on retient dans la comptabilité nationale, trois grandes catégories d'opérations :

- **Les opérations sur les biens et services**, qui constituent les éléments de l'équation d'équilibre des biens et services :



- **Les opérations de répartition** appelées également, opérations de revenus et de dépenses. Elles montrent comment la production donne lieu à la distribution des revenus, car la production engendre des droits sur elle même, qui s'expriment par la rémunération des facteurs de production. Ces opérations montrent également comment les revenus distribués ont été distribué.
- **Les opérations financières** : (opérations du capital, et du financement) qui montrent comment certains agents à l'occasion de leurs dépenses se comportent, et affichent des excédents de leurs revenus par rapport à leurs dépenses. Alors que d'autres agents affichent des besoins de financement puisque leurs dépenses et trop peu importantes à leurs revenus. Les opérations financières montrent également sur le plan global comment à travers des opérations de dettes et de créances, les besoins de financement des uns sont compensés par les excédants de financement des autres.

## SECTION II – PRINCIPES DE BASE ET CHAMP D'OBSERVATION DE LA COMPTABILITE NATIONALE

### 1 – Les principes de fonctionnement de Comptabilité Nationale :

Un flux est un mouvement qui peut porter soit sur les biens soit sur les services, soit sur les moyens de paiement. C'est donc un mouvement qui se déroule dans le temps et qui induit une variation de valeurs.

En comptabilité nationale, la majeure partie des opérations réalisées par les agents économiques sera enregistrée sous forme de flux à l'exception de quelques situations dans lesquelles ce n'est plus le flux qui permet l'enregistrement, mais les stocks (comptes de patrimoine).

Un stock est le constant fait à un instant donné sur l'état ou une situation d'une variable économique, à la valeur de laquelle on s'intéresse à ce moment précis.

Exemple : L'état de créance d'un agent économique au 31/12/N, est un stock, par contre les créances nées pendant toute l'année constituent un flux. On dira alors qu'un flux est une variation d'un stock).

### 2 – Principes de comptabilisation en partie double :

Toutes les opérations réalisées par les agents économiques se résument à un échange de flux et doivent s'enregistrer sur le plan technique en faisant apparaître la transformation dont ces flux ont fait objet. Le principe de la partie double sert juste à traduire comptablement cette transformation, ce qui a abouti à une double écriture à chaque agent économique.

Cependant le comptable national, de part sa position, se trouve contraint d'enregistrer les opérations pour l'ensemble des agents économiques. Or chaque opération implique au moins deux agents économiques.

Le comptable national, tout en respectant la partie double au niveau de chaque agent, se trouve obligé de se conformer à la partie quadruple.

En d'autre terme, si pour un seul agent, une opération implique deux écritures, sur le plan macro-économique, cette même opération implique quatre écritures.

Le cadre comptable devant accueillir ces écritures, se compose essentiellement des comptes et secteurs. Globalement on recense deux catégories de comptes :

- Des comptes non financiers destinés à accueillir (enregistrer) les flux issus des opérations sur biens et services et des opérations de répartition.
- Des comptes financiers destinés à enregistrer les flux issus des opérations financières (endettement, créances, remboursement) et ceux qui constituent la contrepartie financière des opérations sur biens et services et de répartition.

Les comptes non financiers seront tenus en terme de ressources et d'emplois. La ressource étant la partie droite et sera synonyme de toute sortie de biens et de services, et l'emploi, la partie gauche du compte et sera synonyme de toute entrée de biens et services.

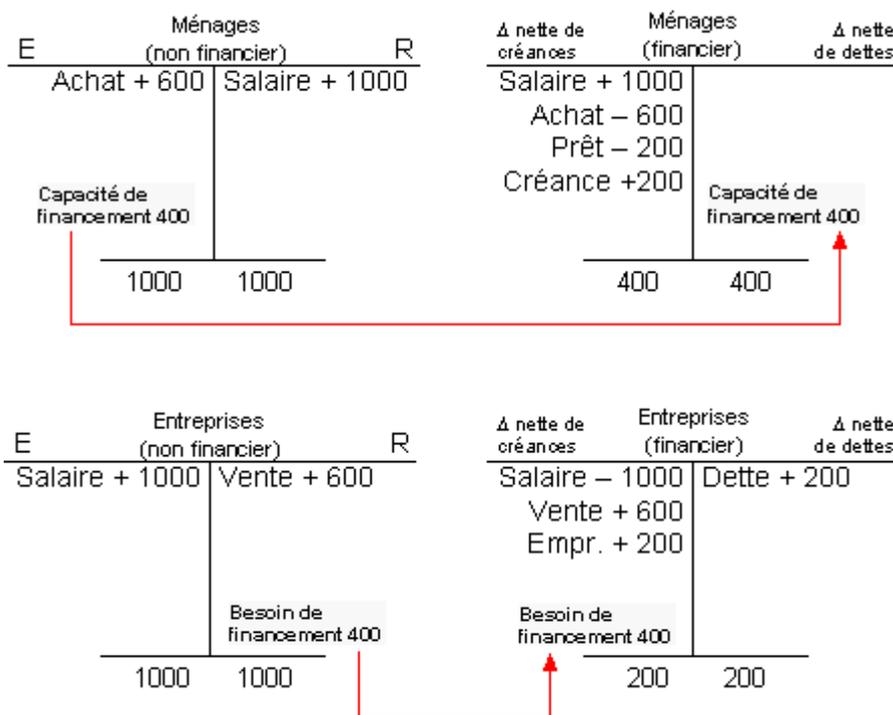
Quant aux comptes financiers, ils sont tenus en terme de variation nette de créances (partie gauche) et en terme de variation nette de dettes (partie droite).

Tous les comptes doivent techniquement être présentés à l'état d'équilibre, ce qui oblige le comptable à calculer leurs soldes, et à mettre ces soldes dans la partie qui a un besoin pour permettre l'équilibre.

Exemple : Soit les deux secteurs des ménages et des entreprises entre lesquels se déroulent les opérations suivantes :

- Versement de 1000 UM de salaires par les entreprises aux ménages.
- Vente de 600 UM de produits par les entreprises aux ménages.
- Emprunt par les entreprises de 200 UM auprès des ménages.

On considérera que tous les règlements ont lieu en comptant, et que la détention de la monnaie constitue une créance sur l'économie nationale.



**Remarque** On constate que seul les opérations sur biens et services et opérations de revenus ont une influence sur le solde des comptes, alors que les opérations financières n'ont aucune influence sur les soldes des comptes.

Ainsi les entreprises qui s'endettent enregistrent une variation positive de créance pour 200, une variations positive de dette pour 200, ce qui n'influence guère le solde du compte financier de l'entreprise.

### 3 – Principe des comptes Ecran :

Conformément au principe de la partie quadruple, une seule opération se déroulant entre deux agents économiques aboutira à quatre écritures.

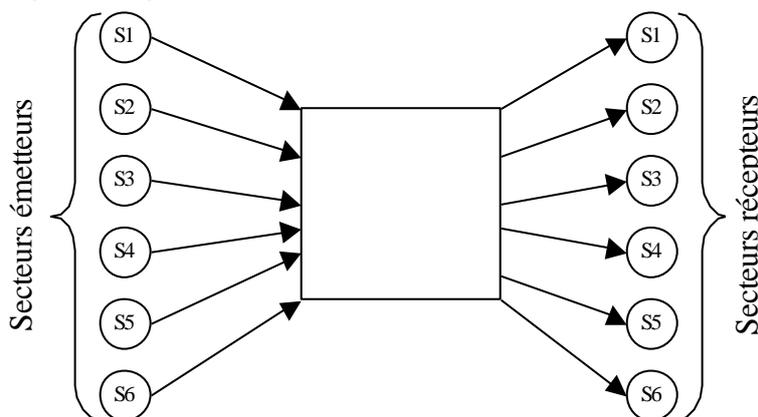
Si on a affaire à six secteurs institutionnels, chacun réalisant une opération avec les cinq autres secteurs et avec lui même, on aura 36 opération c'est à dire  $(1 \times 6^2)$ .

Si chaque secteur est composé de dix sous-secteur, chacun réalisant avec l'ensemble des sous-secteur et lui même dix opérations, on aura alors :  $1 \times 10 \times 60^2 = 36.000$

On comprendrait aisément que plus le nombre de secteurs et sous-secteurs sera grand, et le nombre d'opérations sera grand, plus le nombre d'opérations enregistrées sera très grand à table, enseigne que le comptable national sera dans l'incapacité d'enregistrer toutes les opérations.

Voilà pourquoi, dans le but de simplifier le nombre d'opérations enregistrées, la comptabilité nationale repose sur le principe du compte écran. Instrument efficace en matière de simplification concernant les opérations enregistrées.

Ainsi dans le cas de six secteurs et une opération, au lieu de 36 opérations, on aura avec l'utilisation d'un écran que 12 opérations.



## SECTION III : CHAMP D'OBSERVATION SPATIO-TEMPORELLE

L'observation de l'activité économique à laquelle la comptabilité national s'abonne nécessite une définition plus ou moins objective de l'espace géographique au sein duquel les flux observés se déroulent et la période temporelle pendant laquelle ces flux se déroulent. Il s'agit donc d'une double observation que le comptable national doit organiser dans le temps et dans l'espace.

### 1 – Les champs d'observation spatiale du comptable national :

L'observation d'opérations réalisées par les agents économiques permet au comptable national de retenir trois domaines fondamentaux dans lesquels déroulent les flux :

- Le domaine de la production de la richesse et des droits qu'elle engendre sur elle même ;
- Le domaine de l'appropriation des revenus et de leur utilisation ;
- Le domaine de la constitution du patrimoine.

L'observation des flux d'une façon intégrée, pousse le comptable national à définir et retenir des comptes clé pour l'analyse intégrée des comportements des agents économiques. Ainsi pour retenir et regrouper les agents économiques, le concept d'unité institutionnelle est créé par le « système des comptes normalisés 93 ».

Selon ce dernier, une unité institutionnelle est un centre de décisions économiques qui se caractérise par l'unité de son comportement ainsi que l'autonomie dans la prise de décisions.

Faute de réunir les deux caractéristiques, le SCN 93 considère que deux critères seulement, permettent la définition de l'unité institutionnelle :

- L'autonomie dans la prise de décisions ;
- La tenue d'une comptabilité officielle (ou la possibilité de la tenue de la comptabilité, lorsque l'obligation s'impose).

**Remarque** *Le SCN 93 considère que deux types d'agent économique sont à considérer d'office comme des unités institutionnelles : les ménages et les Unités Résidentes Fictives.*

Le concept d'unité institutionnelle doit être cependant suffisamment explicité pour ses caractéristiques spatio-temporelles.

Le système des comptes nationalisés considère que le champ d'observation du comptable national est constitué par l'économie nationale. Celle-ci se définit comme étant « l'ensemble des unités institutionnelles résidentes sur le territoire économique »

### **A – Le territoire économique :**

Théoriquement le territoire économique national correspond à cette zone géographique au sein de laquelle, les biens, les services, les capitaux et les Hommes circulent librement. Par extension, le territoire économique se compose de :

- Territoire géographique national ;
- L'espace aérien national ;
- Les eaux territoriales ;
- Les avions, navires, flottilles de pêche, plates-formes flottantes dans les eaux internationales exploitées à titre principal par les U.I.R ;
- Les gisements situés dans les eaux internationales et exploitées par des U.I.R seules ou avec des unités étrangères.
- Les enclaves territoriales exploitées par les administrations publiques internationales dans d'autres pays en vertu d'accord ou de conventions internationales (ambassades, consulats, ...)
- Ambassades et consulats des pays étrangers au Maroc, et bureaux de représentations des organisations internationales (ONU, FMI, ...).

**Remarque** *A l'inverse, les enclaves extraterritoriales situés au Maroc mais exploités soit par les administrations publiques étrangères soit par des organisations internationales en vertu d'accord ou de conventions internationales sont à exclure du territoire économique marocain.*

### **B – Le critère de résidence :**

Il ne renvoie pas à celui de la nationalité, mais renvoie à la détention d'un centre d'intérêt économique sur le territoire économique.

Selon le SCN 93, un centre d'intérêt économique est un endroit (local témoin, usine ...) dans lequel ou à partir duquel une activité économique est exercée, ou certaines opérations économiques sont réalisées, pour une période supérieure ou égale à une année.

Le critère de résidence est un critère central en comptabilité nationale, notamment en ce qui concerne la définition de la production nationale et l'évolution de PIB, ainsi que d'autres flux importants pour l'économie nationale.

**Exemple**

On vous demande de montrer, en justifiant, parmi les unités institutionnelles suivantes, lesquelles peuvent être considérées comme unités résidentes :

- Les touristes  
Non : Pas intégrés dans la comptabilité nationale (Absence de territoire national)
- La succursale de « Renault » au Maroc  
Oui : existence de territoire économique
- Les représentants de l'ONU installés au Maroc de plus d'un an.  
Non : Appartenance à une enclave extraterritoriale.
- Les représentants officiels du Maroc (diplomates).  
Oui : Appartenance à une enclave territoriale qui relève du territoire économique.
- Un travailleur migré au Maroc.  
Oui : L'extension d'un centre d'intérêt économique.
- Les travailleurs saisonniers.  
Non : Absence de l'intérêt économique.
- Un étudiant marocain à l'étranger.  
Oui : Quelque soit son séjour à l'étranger.

**2 – Champ d'observation temporelle du comptable national :**

Sur le plan temporel, le comptable national est tenu d'explicitier son champ d'observation pour l'adapter à la tâche technique de l'enregistrement. Pour ce faire, le comptable national retient l'année civile comme champ d'observation temporelle au sein duquel, tous les flux ayant pris naissance, doivent théoriquement être enregistrés.

Cependant, dans la pratique, divers problèmes peuvent survenir et exiger la prise en considération des caractéristiques propres au contexte dans lequel se déroulent les flux pour faciliter l'enregistrement.

Ainsi, le critère de base, en matière d'enregistrement, est tout simplement le principe selon lequel « les flux doivent être enregistrés dès le moment où ils deviennent contraignant pour les agents économiques concernés ».

Dans cette perspective, les opérations sur biens et services et les opérations financières, doivent être traitées conformément à leurs natures respectives :

- Pour les premières, le critère d'enregistrement est constitué par le moment de livraison ;
- Pour les secondes, le critère d'enregistrement est constitué par le moment de réalisation de la transaction en question.

Bien que le critère d'enregistrement apparaisse simple, il n'empêche que certaines difficultés surgissent à l'occasion de certaines opérations particulières : deux problèmes particuliers retiennent l'attention :

- Les opérations de production qui ne donnent pas lieu à la consommation pendant la même année.
- Les créances qui naissent et s'éteignent en cours d'une même année.

**A – Les productions non consommées au cours d'une même année :**

Lorsque le comptable national se retrouve dans cette situation, la solution adoptée varie en fonction de la nature de la production. Ainsi :

- Si le bien produit est un bien non durable, la partie de la production n'ayant pas donné lieu à la consommation pendant la même année, doit être enregistrée dans la variation des stocks pour l'entreprise qui a produit le bien mais qui l'a pas vendu au cours de l'exercice. En effet, la comptabilité nationale considère alors que la partie de la production non consommée a été rachetée par l'entreprise productrice ;
- Si le bien, est un bien durable (durée de vie supérieure à l'année), deux cas de figure sont à envisager :
  - Le bien durable est un bien durable de production (machine, matériel, équipement, ...), seule une partie de la valeur du bien sera considérée comme ayant été consommée pendant l'année (amortissement), le SCN parle alors de consommation de capital fixe.
  - Si le bien durable, est un bien de consommation (électroménager, meubles, ...), la solution qui s'impose, est celle qui consiste à considérer le bien en question, totalement détruit et donc intégralement consommé dès le moment de son achat.

### Remarques

1. Selon la destination à laquelle le bien est affecté, l'enregistrement comptable variera soit entre la consommation finale et la consommation du capital fixe, soit entre la consommation finale et la variation de stock, soit entre la consommation finale et la consommation intermédiaire.
2. Seuls les logements acquis par les ménages, doivent être considérés comme des investissements à l'exception de tous les autres biens durables.

### **B – Cas des créances qui naissent et s'éteignent en cours de la même année :**

Le comptable national n'est pas tenu d'enregistrer ce genre de créances. Seules les créances qui naissent pendant l'année pour s'éteindre au cours de la ou les années suivantes, doivent donner lieu à un enregistrement comptable dans les comptes des agents concernés.

## NOTION ET MESURE DE LA PRODUCTION

Avant de procéder à un échange sur les différentes méthodes permettant l'évaluation de la production, il importe au préalable de cerner la notion de production en comptabilité nationale.

### **SECTION I : LA NOTION DE PRODUCTION EN COMPTABILITE NATIONALE**

Parallèlement à l'évolution des concepts de production dans la théorie économique, la notion de production en comptabilité nationale a connu une évolution puisqu'elle est passée de la conception respectueuse à une conception élargie.

#### **1 – La conception respectueuse de la production**

C'est celle retenue par la comptabilité nationale des pays socialistes avant la chute de l'union soviétique vers les années 80.

Selon cette conception, la production se réduit à celle des biens et services matériels, c'est à dire des services qui assurent la conservation, l'enregistrement et la circulation des marchandises.

On retrouve implicitement dans cette conception, l'opposition établie par Carl Max entre travail productif et travail improductif lié à l'existence de deux sphères au sein de l'économie :

- La sphère de la mise en valeur du capital.
- La sphère des échanges.

Ainsi dans cette conception, le travail d'un restaurateur, d'un coiffeur ou d'un médecin, reste totalement improductif, et ne peut être intégré dans la valeur de la production nominale.

Toutefois les services connexes qui restent indispensables à la réalisation de la production matérielle et à sa circulation (transport, entretien, sécurité ... ) restent intimement liés à la valeur de la production pour autant qu'ils étaient assurés par l'entreprise productrice, ce qui permettait leur intégration dans la valeur globale de la production.

#### **2 – Conception intermédiaire de la production**

à la base de cette conception, on retrouve la vision théorique développée par Jean Baptiste Say dans le cadre de sa loi de débouchés. Conformément à cette vision, la production regroupe tous les biens et services qui peuvent s'échanger sur un marché.

Par rapport à la conception respectueuse, la conception intermédiaire intègre dans la production, en plus des biens matériels, tous les services pouvant s'échanger sur un marché tel que le service fourni par un avocat ou la prestation assurée par un médecin, du moment où ces services ont un prix.

Par contre dans la conception intermédiaire, la production ne peut pas intégrer le travail d'un enseignant, le travail fourni par une administration ou par un prestataire d'un service non marchand, à cause de l'absence d'un prix.

Cette conception était retenue dans la comptabilité nationale des pays développés et de nombre de pays non développés avant 1968, date à laquelle le « SCN 68 » est entré en vigueur, avec une nouvelle conception de la production dite conception élargie.

#### **3 – La conception élargie de la production**

Selon cette conception, tout ce qui peut permettre la satisfaction d'un besoin devrait relever de la production. Sur le plan théorique, cette conception repose sur la vision néoclassique de l'économie qui considère que la valeur des biens et services produits, dépend non pas de leur aptitude à être échangé mais de l'utilité qu'ils procurent au consommateur (théorie de la valeur utilité).

Le système des comptes normalisés 93 repose sur la même vision que le SCN 68 en matière de conception de production.

**SECTION II : L'ÉVALUATION DE LA PRODUCTION NATIONALE**

En théorie, la comptabilité nationale doit permettre la pondération des quantités produites de chaque bien et service par leurs prix respectifs : **Production** =  $\sum_i P_i Q_i$

Cependant, les prix des biens produits ne restent pas stables au cours du temps car ils sont appelés à changer pour diverses raisons, de telle manière que la production nationale, peut être valorisée de deux manières différentes.

- En considérant que le prix reste stable dans le temps (évaluation en volume ou à prix constant).
- En considérant les prix du marché de l'année observée (évaluation en valeur ou à prix courant).

**Remarques :**

1. *On peut s'intéresser à l'évolution de la production nationale dans le temps, ce qui débouche sur la notion de croissance.*

*Le calcul du taux de croissance de la production nationale, se fait selon la formule suivante :*

$$\text{Taux de croissance} = \frac{P_n - P_{n-1}}{P_{n-1}} \times 100 \text{ (en pourcentage)}$$

**Exemple** Soient les valeurs respectives du PIB nominal en 2006 et 2005, d'une économie hypothétique : 170.000 et 165.000 UM

$$\text{Taux de croissance} = \frac{170.000 - 165.000}{165.000} \times 100 = 3\%$$

2. *Le taux de croissance précédemment calculé, demeure nominal car il prend en considération les valeurs de la production, mesurées au prix courant, c'est à dire les valeurs des années observées. On peut calculer le taux de croissance réel de la production en prenant en considération les valeurs de la production, mesurées au prix constant.*

*La valeur de la production en terme réel, c'est à dire la valeur de cette production mesurée par des prix considérés comme identiques à ceux d'une année de référence (année de base), se calcul selon la formule suivante :*

$$\text{Production en terme réel} = \frac{\text{Production en termes nominaux (à prix courants)}}{\text{Indice des prix}} \times 100$$

**Exemple** En 2006, dans une économie hypothétique, le PIB à prix courant a été de 250.000 UM, la même année l'indice des prix se tient au niveau 105 (année de base, 100).

$$\text{PIB réel} = \frac{\text{PIB nominal 2006}}{\text{Indice des prix}} = \frac{250.000}{105} \times 100 = 2.203,95$$

3. *On peut calculer l'évolution de la production dans le temps en se référant soit à un taux de variation (taux de croissance) soit à un indice. Dans ce dernier cas, l'évolution de la production sera calculée à travers un indice mesuré par le rapport suivant :*

$$I.P_{n/n-1} = \frac{P_n}{P_{n-1}} \times 100$$

**Exemple :**

$$\text{Indice}_{2006/2007} = \frac{170.000}{165.000} \times 100 = 103,03$$

# ETUDE DU SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE MAROCAINE

La description des agents économiques et des opérations qu'ils réalisent, permet au comptable national de représenter l'économie nationale sous une forme simplifiée (la maquette de l'économie nationale) sur la base de l'analyse des opérations réalisées par les agents économiques.

Le comptable national peut alors à partir de la maquette de l'économie nationale présenter l'information macro-économique, dans des instruments techniques appelés les comptes nationaux.

## Section I : La maquette de l'économie nationale

Elle se présente comme étant le résultat des efforts de simplification liée à la description des agents et des opérations.

La description des agents, abouti à la nomenclature des agents et à celle des opérations.

### I – La nomenclature des agents économiques :

Le classement et la description des agents économiques par le comptable national repose sur deux critères intimement liés : le critère institutionnel et la critère fonctionnel.

Dans le premier cas, les agents économiques sont regroupés par référence à la nature juridique des institutions où ils sont regroupés, c'est à dire les unités institutionnelles ayant un comportement homogène ; le critère institutionnel permet alors de retenir les secteurs institutionnels pour le regroupement des agents économiques ayant le même comportement.

Dans le deuxième cas, le critère fonctionnel permet de regrouper les agents économiques par référence à la fonction économique principale exercée, c'est à dire en fin de compte, par référence à leurs activités ; il abouti alors à regrouper les agents dans des branches d'activités.

### A – Les branches d'activités :

En comptabilité nationale la branche d'activité se définit comme un regroupement d'établissements, chacun appartenant nécessairement à une seule unité institutionnelle productrice.

L'établissement est défini comme « une entreprise, ou une partie d'entreprise située en un lieu unique et qui exerce une seule activité de production dans laquelle, l'essentiel de la valeur ajoutée revient de l'activité de production principale ».

Il en découle qu'un établissement peut avoir plusieurs activités secondaires à côté de sa production principale. Il en découle également, qu'une entreprise peut être constituée par un ou plusieurs établissements exerçant une ou plusieurs activités en un ou plusieurs endroits différents.

Le système des comptes normalisés donne le primat à l'analyse en terme d'établissement en ce qui concerne la collecte des statistiques mais propose également des tableaux complémentaires lorsque cela s'avère possible sur la base des unités de production homogènes (UPH). Lesquelles sont définies comme des unités de production n'exerçant qu'une seule activité de production, et donc ne comportant aucune production secondaire.

La comptabilité nationale utilise le concept de branche pour les seuls aspects concernant la production, c'est à dire la création des biens et services en utilisant d'autres biens et services dans le cadre d'un processus de transformation nécessitant l'usage de facteurs de production (travail et capital fixe) et l'engagement de moyens financiers, le processus de production se caractérise par l'existence d'entrants (input), de sortants (output : production) et des facteurs de production.

Diverses techniques de production peuvent permettre la réalisation d'un même produit (bien ou service), ce qui correspond à différents processus de production.

Un processus de production correspond à la notion d'activité qui se caractérise, outre les produits qu'elle réalise, par les étapes du processus qui permet de les réaliser.

Le concept d'établissement est donc plus large puisqu'il englobe plusieurs activités et donc réalise des produits de natures différentes. Une de ces activités devrait occuper la place principale dans la production d'établissement.

La branche correspond en définitive aux regroupements des établissements ayant la même activité principale.

Le système des comptes normalisés retient deux catégories de branches : les branches d'activités marchandes et les branches d'activités non marchandes.

- Les premières regroupent les établissements dont les ressources principales proviennent de la vente des biens et services sur le marché à un prix qui couvre le coût de production.
- Les secondes, regroupent les établissements dont les produits ou les services sont gratuits ou d'utilité publique.

La définition des branches dépend en définitive d'une nomenclature d'activités et donc de celle des produits.

Activités et produits sont pris simultanément et d'une façon complémentaire en considération pour définir le contour effectif de la production. La nomenclature marocaine des activités (NMA) constitue la référence en comptabilité nationale pour les activités économiques exercées au Maroc, et se trouve en parfaite cohérence avec la classification internationale type industrie (CITI) des nations unies.

La nomenclature marocaine des activités permet le classement des établissements et des entreprises suivant leur activité principale et ce, en appréciant cette dernière à travers le repérage de toutes les activités élémentaires exercées. Ainsi que la fixation d'une règle de pondération pour ces activités.

Théoriquement c'est la comparaison des valeurs ajoutées qui devrait déterminer l'activité principale, mais à défaut, il est permis de prendre en considération soit les effectifs employés soit le chiffre d'affaires.

La NMA est établie sur la base d'un ordre hiérarchisé reposant sur :

- La branche ;
- Les sous branches (à l'intérieur des branches) ;
- Les activités (à l'intérieurs des sous branches).

La codification comptable nationale, affecte à l'activité un code composé de quatre chiffres où les deux premiers chiffres renvoient à la branche, et les trois premiers, à la sous branche. Sur cette base la nomenclature marocaine des activités retient :

- 59 branches (identiques à celles de la CIPI) ;
- 223 sous branches ;
- 586 activités.

## **B – Les secteurs institutionnels :**

En comptabilité nationale la notion d'agent économique est rarement utilisée puisqu'on lui préfère celle d'unité institutionnelle qui permet également de définir l'économie nationale à travers le critère de résidence sur le territoire économique.

Toutefois la démarche synthétique et d'agrégation adoptée en comptabilité nationale, ne permet pas de s'intéresser à chaque unité institutionnelle prise individuellement.

Les unités institutionnelles sont en fait, regroupées dans des ensembles appelés (**secteurs institutionnels**), ces derniers sont eux mêmes divisés en sous secteurs institutionnels regroupant les unités institutionnelles ayant un comportement économique analogue. Ce dernier est saisi par référence à deux critères de base :

- La fonction économique principale de l'unité institutionnelle ;
- La nature et l'origine de ses ressources principales.

Les unités institutionnelles composant l'économie nationale sont réparties entre cinq secteurs institutionnels résidents caractérisés chacun, par les deux caractéristiques précédentes :

- Le secteur des sociétés non financières (SNF) ;
- Le secteur des sociétés financières (SF) ;
- Le secteur des administrations publiques (AP) ;
- Le secteur des ménages (MEN) ;
- Le secteur des institutions sans but lucratif.

A ces cinq secteurs institutionnels résidents, on ajoute un sixième secteur fictif appelé « **reste du monde** » destiné à permettre le regroupement des unités non résidentes avec lesquelles les unités résidentes entretiennent des opérations économiques.

### 1 – Le secteur des sociétés non financières :

Ce secteur est constitué de sociétés non financières, c'est à dire d'unités dont l'activité principale est la production de biens et services non financiers destinés à la vente. Les unités résidentes appartenant à ce secteur sont de trois types :

- a. Les entreprises établies sous forme de société résidente.
- b. Les entreprises non établies sous forme de société, mais considérée comme telle, on les appelle **quasi-société non financière**. Une quasi-société ne possède pas la personnalité juridique, mais elle peut tenir une comptabilité et jouir de l'autonomie dans la prise de décisions. Concrètement, il s'agit de :
  - Entreprises appartenant à des unités institutionnelles résidentes (ménages et administrations publiques) gérées comme des sociétés distinctes. (entreprise individuelle, société de fait, office, ...)
  - L'entreprise appartenant à des unités institutionnelles non résidentes (établissement et succursales d'entreprise étrangère) réalisant des activités de production sur territoire économique pendant une longue durée.
- c. Les institutions sans but lucratif résidentes, produisant des biens et services non financiers, vendus à des prix économiquement significatifs (prix non symboliques, c'est à dire en fonction de production). Ces institutions se divisent en deux catégories :
  - Les institutions sans but lucratif constituées sous forme d'établissements publics, recevant des redevances en contrepartie des services rendus, fixées en fonction des coûts de production ;
  - Les institutions sans but lucratif constituées par des associations d'entreprises en vue de servir leurs propres intérêts tel que la production de la publicité pour le compte du groupe, l'assistance aux membres en difficultés (ex : association professionnelle des banques, associations agricoles, ...)

### **Remarques :**

- 1) *Le secteur des sociétés non financières se décompose en deux sous secteurs en fonction du contrôle auquel ils sont soumis :*
  - *Sociétés non financières publiques.*
  - *Sociétés non financières privées [nationales et celles sous contrôle étranger].*
- 2) *Une entreprise est considérée comme publique si :*

- *La part du capital détenue par l'Etat est supérieure ou égale à 51%.*
- *Ou La part du capital détenue par l'Etat est comprise entre 20 et 50%, mais demeure majoritaire vis-à-vis des autres actionnaires pris individuellement.*
- *Ou encore, l'Etat n'étant pas majoritaire, contrôle l'entreprise en vertu des lois ou des statuts.*

3) *Une administration publique sera incluse dans le secteur des sociétés non financières si elle a une production principalement marchande, c'est à dire lorsque ses ventes couvrent plus de la moitié de son coût de production. Dans le cas inverse, où elle a une production principalement non marchande, elle sera intégrée dans le secteur des administrations publiques.*

## 2 – Les sociétés financières :

L'intermédiation financière se définit comme l'activité par laquelle une unité institutionnelle recueille des fonds en contractant des dettes en son propre nom dans le but d'acquérir des actifs financiers en s'engageant dans des opérations financières sur le marché. Le rôle des intermédiaires financiers est de drainer l'épargne des unités à capacité de financement vers celles à besoin de financement.

Ce secteur se compose de cinq sous-secteurs essentiels :

- Banque Al Maghreb.
- Les établissements de crédit et assimilés.
- Les autres intermédiaires financiers (OPCVM, les sociétés de bourse, les fonds communs de placement...).
- Les auxiliaires financiers (les intermédiaires bancaires, la société gestionnaire de la bourse des valeurs, les groupements professionnels des établissements de crédit, les agents et courtiers d'assurances...).
- Les sociétés d'assurance et organisme de retraite.

Remarque :

Dans les établissements de crédit on retrouve essentiellement les banques traditionnelles et les sociétés de financement. Ces dernières se spécialisent chacune dans un créneau financier spécifique (crédit à la consommation, sociétés de crédit bail, sociétés de crédit immobilier, société de cautionnement...).

## 3 – Les administrations publiques :

Ce secteur se compose de toutes les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et services non marchands destinés à la consommation individuelle ou collective et/ou à effectuer des opérations de redistribution de revenus et de la richesse nationale.

La production non marchande réalisée par les administrations publiques est constituée par des biens et services fournis gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs (c'est à dire ne couvrant pas la totalité des coûts de production).

Ce secteur se compose de quatre sous-secteurs essentiels :

1. *L'administration centrale* : ce sous-secteur se compose de l'Etat et des établissements publics d'administration centrale dont la compétence s'étend sur tout le territoire économique. L'Etat est considéré comme une seule unité institutionnelle qui se compose de l'ensemble des ministères et des autres services administratifs, dont les opérations figurent dans le budget général et les comptes capitaux de trésor.  
Les établissements publics d'administration centrale sont considérés comme des institutions sans but lucratif à qui l'Etat a confié une compétence fonctionnelle spécialisée au niveau national (ex : le parlement).
2. *Les administrations locales* : ce sous-secteur comprend les unités institutionnelles dont la compétence (fiscale, législative ou exécutive) s'étend seulement sur une partie du territoire économique. Il se compose des collectivités locales (communes urbaines et

rurales, régions, communautés urbaines, les préfectures ...) et des établissements publics sous tutelle de l'administration locale (ex : complexes culturels et sportifs).

Une collectivité locale est une unité territoriale créée par « Dahir » et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle possède un budget propre, dont les ressources proviennent des impôts et taxes locaux, de la TVA et du concours de l'Etat.

3. *Les administrations de sécurité sociale* : ce sous-secteur regroupe toutes les unités institutionnelles centrales ou locales dont la fonction principale consiste à fournir des prestations sociales. Les administrations publiques qui garantissent le versement de ces prestations ont la responsabilité de la gestion de ces unités (fixation et approbation des cotisations) dans lesquelles, les assurés doivent produire des cotisations par obligation légale.

Les organismes non marchands (ex : hôpitaux) dont le financement provient principalement de ces unités, doivent être rattachés à ces unités institutionnelles de sécurité sociale.

#### Remarques :

La gestion de la sécurité sociale au Maroc est assurée par quatre catégories d'unités institutionnelles :

- La CNSS ;
- La CIMR ;
- Le régime collectif d'allocation des retraites ;
- Les organismes mutualistes (coordonnateur : la CNOPS).

Les établissements publics à caractère commercial et industriel produisant principalement des biens et services marchands ne sont pas intégrés aux administrations publiques mais doivent être rattachés au secteur des sociétés non financières (ex : ONE).

Il ne faut pas confondre les sociétés d'assurance mutuelle et les organismes mutualistes de prévoyance sociale.

4. *Le secteur des ménages* : le SCN 93 définit le ménage comme étant un petit groupe de personnes qui partagent le même logement, mettent en commun une partie ou la totalité de leurs revenus et de leurs patrimoines et conservent collectivement certains types de biens et de services, principalement les produits alimentaires et les services de logements.

#### Remarques :

- Un ménage pour être constitué par une seule personne.
- Il ne doit pas exister nécessairement un lien familiale entre les membres d'un seul ménage.
- Les personnes vivant ensemble pour une longue durée dans une institution constituent un seul ménage (hôpitaux, prisons, maisons de retraite, casernes, maisons de bienfaisance ...).
- Même si tous les ménages ont la consommation comme fonction principale, certains peuvent exercer une fonction de production marchande ou non, en leur qualité d'entrepreneur. C'est pourquoi font partie des ménages, les individus dont la fonction principale est la consommation, mais qui produisent des biens et services non financiers à usage finale propre (autoconsommation) ou qui exploitent des entreprises individuelles (artisans ou agriculteurs) ou sociétés de personnes sans responsabilité juridique.
- Les domestiques et autres employés de maison, rémunérés qui vivent avec leurs employeurs, ne font pas partie de leurs ménages même s'ils sont logés et nourris (le SCN 93 considère que le logement et la nourriture est une rémunération en nature).

Sur la base des revenus principaux, perçus par les ménages, on peut décomposer ce secteur en plusieurs sous-secteurs quelque soit l'origine du ménage :

- Les employeurs.
- Les travailleurs indépendants (pour leur propre compte).
- Les employés (les salariés).
- Les bénéficiaires des revenus de la propriété ou de transfert.

Par référence à la notion de ménage, le SCN 93 a adopté des conventions pour délimiter, sur la base de la fonction de production, les frontières des activités relatives à l'économie non observée et du secteur informel.

L'économie non observée (statistiquement, car il est impossible de la suivre à la trace), elle concerne :

- Les activités réalisées par des entreprises individuelles notamment celles qui ne disposent pas d'un locale pour l'exercice de ses activités (travail à domicile, le travail engluant ...) (c'est l'économie informelle).
- Les activités illicites ou illégales (production de drogues, travail en noire, la prostitution, ...) (il s'agit d'activités illégales).
- Les activités souterraines, en tant qu'activités sous estimées ou non déclarées (production dissimulée) par les unités productives, généralement pour des raisons fiscales (fraude fiscale).

En principe, sur le plan comptable et statistique, toute activité de production doit être enregistrée dès lors qu'il y a vente, c'est à dire écoulement sur un marché, et donc distribution d'un revenu.

#### 5 – Les institutions sans but lucratif au service des ménages :

ce secteur regroupe toutes les unités institutionnelles résidentes qui possèdent une personnalité juridique et qui procure des services non marchand au profit du ménage. En y recense essentiellement : les partis politiques, les syndicats, les associations (ONG et les fondations).

Les opérations réalisées par ces institutions doivent être intégrées avec celles des ménages, lorsque leur importance est faible. Cependant lorsque plus de la moitié des ressources d'une institution sans but lucratif au service des ménages provient du secteur public.

L'institution en question doit être classée avec les administrations publiques lorsque plus de 50% de son coût de production est couvert par des ventes elle doit être intégrée au secteur des sociétés non financières ou dans le secteur des sociétés financières.

Les ressources des « institutions sans but lucratif au service des ménages » provient essentiellement des contributions volontaires des ménages (cotisations et dons) et éventuellement des subventions publiques.

#### 6 – Le reste du monde :

Ce n'est pas un secteur institutionnel à proprement parler, car il n'a pas de fonction économique principale ni de ressources principales. Il constitue cependant une entité construite statistiquement pour permettre le regroupement des opérations réalisées par les unités institutionnelles résidentes, avec les unités non résidentes. Le SCN 93 ne recommande aucune ventilation de ce secteur en sous secteur.

Cependant il peut très bien être ventilé en fonction des besoins d'analyse économique, notamment en fonction de la répartition géographique des échanges extérieurs des économies nationales. Il inclus les enclaves étrangères (organisations internationales, consulats, ...) et les organisations internationales situées sur le territoire géographique du Marco à côté des unités non résidentes.

<b>Secteur institutionnel</b>	<b>Fonction principale</b>	<b>Ressource principale</b>
Sociétés non financières	Production des biens et services marchands	La vente ou résultat de vente
Sociétés financières	Le financement	Les résultats de l'intermédiation financière
Administrations publiques	Production des services non marchands destinés à la collectivité et la redistribution	Les versements obligatoires reçus directement ou indirectement des autres

	du revenu et de la richesse nationale	secteurs.
Les ménages	Consommation	Les revenus du facteur
Les institutions sans but lucratif au service des ménages	Production des services non marchands au profit des ménages	Cotisations et dons effectués par les ménages.
Le reste du monde	Pas de fonctions et pas de revenus	

## II – La nomenclature :

Les différents actes économiques réalisés par les unités institutionnelles résidentes sont regroupées par le système des comptes normalisés en quatre grandes catégories d'opérations, en fonction de leur nature :

- Les opérations sur biens et services ;
- Les opérations de répartition ;
- Les opérations financières ;
- Autres opérations.

### A – Les opérations sur biens et services :

Ces opérations peuvent concerner la création de biens et services, leur transformation, leur circulation ainsi que leur utilisation.

Elles retracent d'un côté l'origine des biens et services disponibles sur le territoire économique il sont appelés « produit ». et d'un autre côté, les différentes utilisations possibles de ces biens et services.

L'origine des biens et services produits, renvoie aux ressources alors que les utilisations possibles des biens et services traduisent leurs emplois. Les ressources et les emplois s'équilibrent pour chaque bien et service lorsqu'on introduit les échanges avec le reste du monde.

#### a – Le contenu des opérations :

##### 1 – Les ressources en produits :

L'origine des produits permet d'analyser leur offre. Celle-ci est alimentée soit par les importations de biens et services, soit par la production nationale qui décrit le point de départ du circuit économique.

La production désigne toute activité de création d'un bien ou d'un service par une unité institutionnelle qui combine des facteurs de production pour fabriquer des biens et fournir des services.

Le SCN 93 distingue trois type de productions :

- La production marchande ;
- La production pour usage final propre ;
- La production non marchande.

**La production marchande** : une production est dite marchande dès lors qu'elle porte sur des biens et services vendus ou destinés à être vendu à un prix qui couvre plus de la moitié du coût de production.

En principe tout les secteurs institutionnels produisent des biens et services marchands soit à titre principal, soit à titre accessoire.

**La production pour usage final propre** : Il s'agit d'une production non marchande réalisée par une unité institutionnelle résidente destinée soit à sa consommation finale, soit à alimenter sa formation brute de capital fixe.

Le cas de la consommation finale, concerne uniquement les ménages (produits agricoles consommés par les agriculteurs, service de logement fournit par les propriétaires, loyer fictif

auto versé et la production de services personnels et domestiques par le personnel et domestiques rémunérés).

Le cas des biens et services produits et conservés comme une formation brute du capital fixe concerne les sociétés, et regroupe essentiellement les machines, outils et constructions que fabriquent les entreprises pour compte propre.

**La production non marchande** : C'est une production de services fournis à d'autres secteurs institutionnels soit gratuitement (administrations publiques, ISBLSM) soit à un prix inférieur à 50% du coût de production (notamment dans le cas de certains échanges interindustriel).

## 2 – Les emplois en produit :

Si les ressources en produit, permettent d'analyser l'offre, les emplois en produit permettent à l'inverse d'analyser la demande en produit. Cet dernière se décompose en :

- Emploi intermédiaire ;
- Emploi final.

### ➤ Consommation intermédiaire :

Elle correspond aux biens et services ayant été utilisés pendant la période pour réaliser la production et ayant disparu au cours de ce processus, il s'agit d'une consommation productive dont la durée de vie est inférieure à l'année. En peut distinguer la consommation intermédiaire externe (d'une branche à une autre branche) et l'interconsommation (au sein de la même branche, ex : blé).

### ➤ Consommation finale :

Elle correspond aux dépenses consacrées par les unités institutionnelles à l'utilisation des biens et services destinés à la satisfaction directe des besoins humains individuels ou collectifs.

Par convention, les secteurs, financier et non financier n'ont pas de consommation finale, et seuls les ménages, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages ont une consommation finale.

#### ▪ *Consommation finale des ménages* : elle correspond aux :

- Biens et services acquis par les ménages pour la satisfaction de leurs besoins.
- Service de logement produit par les propriétaires occupants.
- Part du service non marchand fourni par les administrations publiques et les ISBLSM, est couverte par des paiements partiels.

#### ▪ *Consommation des administrations publiques* : elle correspond à la valeur des biens et services, produits par les administrations publiques, et ceux achetés auprès de producteurs marchands, destinés à être fournis sans transformation aux ménages et au titre de transfert sociaux en nature (TSN).

Les transferts sociaux en nature correspondent donc à des dépenses supportées par la société « collectivité » dont les bénéficiaires peuvent être clairement définis (santé, éducation, logement social, ...), on les appelle également dépenses individualisables.

*CF des administrations publiques : biens et services produits par les administrations publiques + TSN (individualisables)*

## Remarques :

❶ Le SCN 93 introduit la notion de consommation finale effective, pour désigner l'ensemble des biens et services acquis par les unités institutionnelles pour la satisfaction directe des besoins aussi bien collectif qu'individualisables.

Ainsi pour les ménages, consommation finale effective correspond à l'ensemble des produits et services dont dispose individuellement les ménages, y compris ceux fournis en nature par les administrations publiques et les ISBLSM, sans dépense de la part des ménages.

$$CFE \text{ des ménages} = CF \text{ des ménages} + TSN \text{ issues des administrations publiques et des ISBLSM}$$

La consommation finale des administrations publiques est égale à la somme des consommations finales collectives et de consommations individuelles.

$$CF \text{ des administrations publiques} = \Sigma CF \text{ collective} + CF \text{ individuelle}$$

- Consommation finale collective : services publics généraux, défense, sécurité, activités législatives, infrastructures.
- Consommation finale individuelle : enseignement, santé, sécurité sociale, sport et loisir, culture ...

$$CF \text{ effective des administrations publiques} = CF \text{ des administrations publiques} - TSN \text{ fournis par les administrations publiques aux ménages}$$

En d'autres termes, la consommation finale effective des administrations publiques se réduit à la consommation finale collective.

❷ Par convention, les institutions sans but lucratif au service des ménages, ne peuvent avoir qu'une consommation finale individualisable et non donc pas de consommation finale collective et effective.

Au niveau national, il y'a égalité entre la dépense de consommation finale et la consommation finale effective.

$$Consommation finale totale = CF \text{ des ménages} + CF \text{ des administration publiques} + CF \text{ des ISBLSM} = Consommation finale effective totale$$

### 3 – La formation brute du capital :

Elle recouvre trois composantes : la formation brute du capital fixe, la variation des stocks et les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur.

#### ➤ La formation brute du capital fixe :

Elle est appelée également investissement brut et correspond aux acquisitions (moins les cessions) de biens durables par les producteurs, destinés à être utilisés dans le processus de production pendant une période supérieure ou égale à l'année. La formation brute du capital fixe se décompose en formation nette du capital fixe et en consommation du capital fixe.

Les biens durables concernés par le capital fixe, se décomposent à leur tour en actif fixe corporel (logements, équipements, machines, infrastructures) et en actif fixe incorporel (logiciels, œuvres artistiques, les prospections minières et pétrolières, ...)

Pour les ménages, la formation brute du capital fixe correspond essentiellement à l'acquisition de logements neufs et aux grosses réparations concernant les logements anciens.

**Remarque :** Les dépenses au titre de la formation brute du capital fixe, peuvent servir soit :

- A augmenter le capital fixe par l'acquisition du biens durables ;
- A augmenter la durée de vie du capital fixe (grosses réparations et modernisations des équipements).
- A améliorer la rentabilité des terres (achats d'animaux pour l'amélioration de, la qualité de reproduction, la qualité de l'élevage, la qualité des végétaux, ...).

#### ➤ La variation des stocks :

Les stocks ne concernent pas les biens du capital fixe, mais les matières premières et fournitures, les travaux en cours de fabrication ainsi que les biens finis. Les services ne peuvent faire l'objet d'un stock.

La variation des stocks est mesurée par la différence entre la valeur des entrées en stocks et la valeur des sorties de stocks et des pertes éventuelles sur stocks, elle peut être positive ou négative.

➤ Les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur :

Les objets de valeur dont il s'agit, s'entendent des biens non financiers qui ne sont pas destinés à des fins de production ou de consommation, qui ne subissent pas une détérioration physique au cours du temps et qui sont détenus principalement comme réserve de valeur (pierres et métaux précieux, l'or, platine, argent, objet d'art, antiquités, collections, bijoux, ...)

Les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur, correspondent à la plus-value ou moins-value, réalisée lors de la vente ou l'achat de ces biens.

**Remarque** : La production annuelle des objets de valeur est à la fois, faible et difficile à évaluer en pratique.

4 – *Les exportations* :

Elles correspondent aux flux des biens et services à destination du reste du monde.